

Depuis le 17-7-1790 il faisait également partie du Conseil Souverain comme conseiller de courte-robe ou d'épée. En cette qualité il avait « entrée, séance et voix délibérative dans une assemblée de justice ».

Le 11 décembre de la même année, il acquit la seigneurie de Petit-Nobressart. Il lui revint en même temps la haute justice sur Haut et Bas Colpach dont il était déjà engagé. ³⁹⁾

On trouve la signature et le sceau de Georges de Pfortzheim sur le document du serment prononcé le 25-8-1791 par les membres des Etats de Luxembourg à l'occasion de l'« inauguration » de l'empereur Léopold II par le duc Albert de Saxe-Teschén. ⁴⁰⁾

Pour donner suite à la dépêche que le gouverneur général des Pays-Bas adressa le 21-11-1793 aux Etats des Provinces belgiques pour les exhorter à contribuer à un emprunt de guerre — le dernier du régime autrichien — il fut formé pour le duché de Luxembourg un « Conseil provincial des dons volontaires et patriotiques » de trois membres dont de Pfortzheim. C'est ce Comité qui lança le 2 janvier suivant un appel aussi pathétique que ridicule dont l'argument péremptoire constituait la présence, aux portes de Luxembourg, de « hordes barbares dont depuis les Huns... et les Sarrasins il ne s'en éleva jamais de pareilles, ni de plus pressantes, ni de plus dangereuses. » ⁴¹⁾ Pour sa part, de Pfortzheim signa 272 fl, 4 sols, 4 deniers. Il figurait ainsi en 5^{me} rang, après le président du Conseil Souverain Du Rieux (2.800 fl), le procureur général d'Olimart et les frères Boch de Septfontaines (chacun 1.306 fl), « une société » (625 fl) et le conseiller Pastoret (287 fl) (v. sa biographie par R. Matagne au fasc. V). ⁴²⁾

Dans un « départ » adressé le 24-5-1794 au comte de Metternich, ministre plénipotentiaire à Bruxelles, les membres des Etats, dont de Pfortzheim, mentionnent les derniers événements de la guerre faite à la France. C'est ainsi que nous apprenons qu'outre les subsides et « dons gratuits » votés par les Etats, « les malheureux habitants » de la province de Luxembourg ont fait des prestations militaires de toutes espèces de plus d'un million de florins de Brabant et qu'ils continuent à subir « des pertes immenses occasionnées par les pillages continuels des hordes régicides ». Il est aussi question de la destruction totale ou partielle de l'abbaye de Clairefontaine, des châteaux de Montquentin, de la Tour, de la Claireau (avec forges), de Bervart, de Sanem ainsi que des localités d'Etthe, Bellemont, Arlon, Dudelange, Differdange, Niedercorn, Esch, Soleuvre, Bascharage, Foetz et Ehlingen. ⁴³⁾

En tant que député-résidant des Etats, et pour donner suite à la demande du gouverneur de Bender d'approvisionner la forteresse, de Pfortzheim signa la proclamation du 25-7-1794 par laquelle les habitants de Luxembourg furent invités à fournir incessamment aux magasins militaires « les provisions nécessaires en seigle, froment, orge, foin, paille et en bœufs et vaches ainsi qu'en volailles... qui ne sont pas absolument nécessaires pour leur consommation et celle de leur famille et de leurs domestiques. » ⁴⁴⁾